

# Commission de Suivi de Site (CSS)

## Installation de traitement des sous-produits animaux SEG

Séance du 20 mai 2021



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

# ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation de la CSS et de son règlement intérieur**
- 2. Présentation de la société SEG et des actions engagées**
- 3. Bilans des inspections**
- 4. Questions diverses**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

# 1. Présentation de la CSS et de son règlement intérieur



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>

# PRÉSENTATION DE LA CSS

## Cadre réglementaire

- Création des CSS par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012
- Requises pour les cas suivants :
  - Pour un ou des établissements SEVESO Seuil haut ;
  - Pour tout centre collectif de stockage qui reçoit ou est destiné à recevoir des déchets non inertes ;
  - Pour toute installation d'élimination de déchets sur demande d'une commune située dans le rayon d'affichage

# PRÉSENTATION DE LA CSS

## Cadre réglementaire

- Création de la CSS par arrêté du représentant de l'État dans le département
- Cet arrêté :
  - Précise les installations pour lesquelles ou la zone géographique pour laquelle la commission est créée ;
  - Détermine la composition de la commission ;
  - Désigne le président de la commission ;
  - Fixe les règles de fonctionnement de la commission

# PRÉSENTATION DE LA CSS

## Création de la CSS SEG par Arrêté Préfectoral du 24/11/2020

- Périmètre : Installation de traitement de déchets de sous-produits animaux au Lamentin
- Composition : 5 collèges, avec au minimum un membre par collège
  - Représentant de l'État ;
  - Représentant des collectivités locales ;
  - Représentant des riverains ;
  - Représentant des exploitants ;
  - Représentant des salariés.



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

# PRÉSENTATION DE LA CSS

## Création de la CSS SEG par Arrêté Préfectoral du 24/11/2020

- Président de la commission : le préfet ou son représentant
- Durée du mandat : 5 ans
- Fonctionnement de la commission : règlement intérieur adopté lors de la première réunion de la CSS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

# Présentation du projet de règlement intérieur de la CSS



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>



# 2. Présentation de la société SEG et des actions engagées



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>

# 3. Bilan des inspections (DEAL et DAAF)



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>

# Bilan des inspections (DEAL)

- Installation autorisée au titre de la réglementation ICPE par arrêté préfectoral du 25/11/2014
- Programme de contrôle des installations classées défini par le ministère de l'environnement (1 an, 3 ans ou 7 ans)
- Fréquence de contrôle de la SEG par les inspecteurs ICPE initialement prévue : 3 ans
- Mise en service de l'installation en 2017



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

# Bilan des inspections (DEAL)

- Inspection DEAL effectuée le 05 décembre 2016, avant la mise en service des installations sur la station de traitement des effluents
- Identification de 5 non-conformités (problème d'étanchéité et de stabilité du bassin de décantation, dimensionnement du dispositif de traitement BRM bioréacteur à membrane, etc).
- Rapport de l'inspection en date du 29/05/2017 transmis à l'exploitant => aucune réponse écrite
- Absence d'information de l'exploitant sur la date de mise en service de l'installation



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

# Bilan des inspections (DEAL)

- Inspection conjointe DEAL/DAAF réalisée le 10/03/2020
- Rapport de l'inspection DEAL en date du 20/04/2020 transmis à l'exploitant
- 19 non-conformités et 8 observations relevées (nettoyage des équipements et locaux insatisfaisant, mauvaises conditions d'entreposage des déchets, absence de contrôle des rejets aqueux, absence de contrôle des rejets atmosphériques, absence de mesure d'odeur, etc.)
- 1 arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 07/07/2020, avec un délai de 6 mois
- Réponse de l'exploitant (SEG) sur la mise en demeure par courrier du 30/12/2020 (simple engagement du nouvel exploitant à se mettre en conformité).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

# Bilan des inspections (DEAL)

- Inspection DEAL réalisée le 17/11/2020 suite à un incident qui s'est produit sur le site
- Destruction partielle de la station de traitement des effluents suite à un éboulement du terrain lié à des intempéries le 10 novembre 2020
- Fermeture temporaire de l'installation par l'exploitant
- Rapport de l'inspection DEAL en date du 19/11/2020 transmis à l'exploitant
- Observations uniquement (transmission du rapport d'incident, information de l'inspection sur l'avancée des travaux et la remise en service de la station de traitement)
- Réponse de l'exploitant par courrier du 17/12/2020 (rapport incident + information sur l'avancée des travaux)

# Bilan des inspections (DEAL)

- Inspection DEAL réalisée le 08/03/2021 suite aux travaux de remise en état de la station de traitement des effluents
- Site à l'arrêt lors de la visite
- Rapport de l'inspection DEAL en date du 16/03/2021 transmis à l'exploitant
- Observations uniquement (réalisation des mesures des effluents aqueux lors de la remise en service des installations)
- Nouveau contrôle programmé courant 2021 sur le respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 07/07/2020



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

# BILAN DES INSPECTIONS (DAAF)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Bilan des inspections (DAAF)

- Établissement relevant d'un agrément sanitaire au titre de l'article 24 du règlement (CE) 1069/2009 pour les activités :
  - ⇒ Transformation de sous-produits animaux par stérilisation sous-pression (24a) ;
  - ⇒ Entreposage de sous-produits animaux (24i) ;
  - ⇒ Utilisation de sous-produits animaux comme combustible (24d) ;
- Utilisation de sous-produits animaux de catégories 1 et 2/3
- Paramètres normés : méthode 1 (133°C / 20 minutes / 3 bars)
- Produits dérivés sortants : Transformés

Usage des produits sortants : UNION EUROPÉENNE

# Bilan des inspections (DAAF)

- Agrément des établissements traitant des sous-produits animaux (SPAN) :
  - ⇒ dépôt d'une demande d'agrément et d'un dossier à la DAAF ;
  - ⇒ instruction du dossier par la DAAF ;
  - ⇒ si dossier complet recevable : contrôle sur site par la DAAF ;
  - ⇒ si contrôle conforme : délivrance d'un agrément provisoire pour 3 mois.
  - ⇒ nouvelle inspection sur site avant l'échéance des 3 mois :
    - si conforme ⇒ délivrance de l'agrément ;
    - si non conforme ⇒ reconduction d'un agrément provisoire pour 3 mois maximum **OU** suspension ou retrait de l'agrément.

# Bilan des inspections (DAAF)

## ■ GESTION DE DÉCHETS DE GUADELOUPE (GEDEG) :

⇒ délivrance d'un agrément sanitaire communautaire sous le numéro : **FR 971-03-047** le 25 octobre 2017.

⇒ 03 septembre 2018 : inspection sur site, avertissement ;

⇒ 29 octobre 2019 : inspection sur site, mise en demeure ;

⇒ 10 mars 2020 : inspection sur site, confinement COVID, prolongation du délai de mise en demeure ;

⇒ juillet 2020 : liquidation judiciaire.

# Bilan des inspections (DAAF)

## ■ SOCIÉTÉ D'ÉQUARRISSAGE DE GUADELOUPE (SEG) :

- ⇒ reprise du site de Lamentin en juillet 2020 (usine en maintenance, pas d'activité de transformation) ;
- Destruction partielle de la station de traitement des effluents suite à un éboulement du terrain lié à des intempéries le 10 novembre 2020 ;
- ⇒ dépôt d'une demande d'agrément le 03 août 2020 ;
- ⇒ dossier complet recevable le 09 mars 2021 ;
- ⇒ contrôle sur site le 25 mars 2021.

Délivrance d'un agrément provisoire.



# 4. Questions diverses



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

**GUADELOUPE**

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

**GUADELOUPE**